



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION TASS2T

3 AVRIL 2020

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

(Période Janvier à décembre 2019)

1. Rapport moral

L'association TASS2T a été créée le 28 mai 2018 et prolonge l'activité du collectif TASS2T créée en 2015.

Je voudrais tout d'abord rappeler l'objet de notre association (cf Les statuts) :

« Contribuer à apporter des conditions de vie décentes et durables à toute personne en difficulté, sans condition d'âge de sexe ou de religion, désireuse de se construire un avenir en s'insérant dans la société dans le respect des règles de celle-ci. »

Notre activité consiste donc à permettre de vivre décemment à des personnes en difficulté.

Il s'agit concrètement d'une aide morale, d'une aide à l'intégration (cours de Français, sorties, fourniture de vêtements, ...), d'une aide à trouver un logement, et enfin bien sûr d'une aide financière pour leur permettre de se nourrir correctement (en complément de ce que les autres associations leur apportent) et de se loger.

Je tiens à préciser que l'intégralité des sommes versées par les donateurs, est utilisée par l'association, les acteurs de celle-ci étant totalement bénévoles.

De plus, pour une complète transparence financière, les dépenses et entrées sont enregistrées et à disposition des adhérents.

La ligne directrice reste de ne pas aider ponctuellement et anonymement de nombreuses personnes, mais plutôt de nous centrer sur quelques personnes et de les accompagner jusqu'à leur intégration - qui peut prendre plusieurs années - et ainsi devenir pour elles, une «personne» fiable et de confiance.

2. Rapport activité

a. Activité interne

- Nous avons eu deux réunions de bureau en 2019, de nombreuses actions opérationnelles (voir plus loin) ayant pris le temps de nos bénévoles.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION TASS2T

3 AVRIL 2020

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

(Période Janvier à décembre 2019)

b. Activités externes concernant les personnes soutenues

La famille A. a passé avec succès de nombreuses épreuves en 2019 : titres de séjour, emploi, logement :

Procédure d'obtention de la carte de séjour avec déplacement à l'Ambassade de Russie située à Marseille le 7 février 2019 pendant une journée, accompagnés par un bénévole pour mise à jour des passeports.

Convocation à la préfecture le 20 mai pour terminer la longue procédure d'obtention de la carte de séjour : Cette dernière a monopolisé toutes les énergies de Tass2T pendant de nombreux mois, aboutissant près règlement des timbres fiscaux (2*549 euros) par Tass2T à l'obtention en juin de cartes de séjour (valable un an et autorisant une activité professionnelle).

Obtention par Islam d'un emploi CDI comme entraîneur de son club de lutte.

Logement : l'obligation de libérer en juillet le logement occupé depuis 2018 a occasionné le lancement de la procédure de logement social, dès l'obtention des cartes de séjour. Cette procédure n'ayant pas abouti, la famille a dû trouver des solutions transitoires en hébergement séparé. Ce n'est que début décembre 2019 que la libération d'un logement HLM permet une nouvelle installation stable.

Les familles M. et Z., suivies à titre personnel -faute de moyens de l'association- par Philippe (Un des trois membres du collectif initial, décédé en 2018) sont entrées en 2018 dans le périmètre de Tass2T, dans la limite des moyens financiers de celle-ci.

En février 2019, ces deux familles se sont vues expulsées du squat qu'elles occupaient depuis 3 ans avec un préavis court. Ces conditions de l'expulsion, non réglementaires, ont mobilisées plusieurs associations toulousaines pour manifester, conduisant la Ville de Toulouse à proposer un relogement d'abord médiocre et non acceptable, puis un deuxième plus adapté au besoin des familles.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION TASS2T

3 AVRIL 2020

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

(Période Janvier à décembre 2019)

Tass2T a mobilisé beaucoup d'énergie pour récupérer le mobilier saisi par l'huissier et déposé en garde meuble, et fournir aux familles le complément disparu lors de l'expulsion. A fin 2019 les familles occupent toujours le logement fourni.

Je formulerais enfin le regret que nous n'avons pas encore à ce jour réussi à mettre en œuvre les autres possibilités de l'association (mise à disposition temporaire de logement, possibilité de faire réaliser des travaux « rémunérés » dans le cadre légal d'un échange de service) pour nous sortir du cadre contraint du financier de notre toute petite association.

En effet si l'activité professionnelle de la famille A réduit ses besoins donc nos dépenses mensuelles, nous sommes arrivés en 2019 à un équilibre positif (cf rapport financier) qui reste fragile et pourrait se voir rompu en 2020.

Je voudrais, pour conclure mon rapport, enfin remercier toutes celles et ceux qui par leurs disponibilités et présences physiques régulières auprès des familles soutenues contribuent à rompre l'isolement et le repli sur elles-mêmes de celles-ci, et démontrent ainsi que la solidarité n'est pas qu'un mot.

Maintenir le moral de ces familles est une nécessité dans le (trop) long parcours d'intégration actuel, semé de nombreuses embûches.

Je n'oublie pas nos donateurs qui grâce à leur dons réguliers nous permettent d'agir et même de préparer un futur pour Tass2T.

Nous sommes petits mais nous agissons et je veux croire qu'en 2020, grâce à vous tous, la famille A sera, après 7 ans d'effort, autonome et, récompense pour nous tous, deviendra même donateur.

Il nous faudra alors continuer notre tâche en recherchant une autre famille en difficulté (il en existe hélas de très nombreuses) qui méritera le support actif de Tass2T.

Merci de votre attention

Le président de Tass2T

Jacques HOFFMANN